

**M. Hees:** Monsieur Benson faisait très bonne figure.

**Une voix:** C'est un timide.

**M. Stanfield:** Il est certes de tradition au Parlement, lors de la présentation à la Chambre des budgets et des propositions, de mettre ces documents à notre disposition afin que nous sachions ce dont il s'agit. Certains railleurs pourraient prétendre que les collègues du ministre des Finances ne lui ont pas encore donné le feu vert.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Certains pourraient être enclins à dire que le ministre des Finances ne se soucie pas beaucoup de mettre de l'ordre dans les lois de 1972 afin que les contribuables envoient leur déclaration d'impôt comme l'exige la loi et qu'on leur rembourse ce à quoi ils ont droit. D'autres diront qu'il se préoccupe davantage de gagner du temps que des déclarations d'impôt.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Ruminez cela pendant quelques moments.

**M. Stanfield:** Je suis tout à fait innocent.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Tout ce que je sais des relations au sein du gouvernement et de celles entre le ministre des Finances et le premier ministre, c'est le *Globe and Mail* qui me l'apprend, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. Étant donné les impairs, les affirmations au cours d'un mois et les démentis le mois suivant . . .

**Une voix:** Le froid et le chaud.

**M. Stanfield:** . . . la Chambre a sûrement le droit de recevoir tous les avis des voies et moyens et c'est au gouvernement de choisir l'ordre des travaux de la Chambre. Nous avons certes droit à ces renseignements, monsieur l'Orateur, et par votre entremise, je demande à la Chambre comment on peut diriger le pays de pareille manière.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je donne la parole au député de York-Sud.

**M. Hees:** Voici le frère.

**M. Nielsen:** Le premier ministre suppléant.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. David Lewis (York-Sud):** Vous avez eu votre tour, vous devriez maintenant vous tenir tranquille. Monsieur l'Orateur, je suis aussi innocent que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield).

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Certains railleurs de mes amis soutiennent que le ministre des Finances (M. Turner) remet peut-être à plus tard certaines autres mesures qu'il aurait à nous

### Voies et moyens

soumettre parce qu'il attend avec inquiétude de savoir la politique adoptée à ce sujet par l'opposition officielle.

**Une voix:** Nous écoutons la grue joyeuse du monde politique.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fairweather:** Le vautour de vendredi dernier.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, c'est . . .

**Une voix:** Tout à fait inutile.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois devoir rappeler aux députés que la parole est au député de York-Sud (M. Lewis) et que nous devrions le laisser parler.

**Des voix:** Bravo!

• (1440)

**M. Lewis:** J'ai une vague impression, monsieur l'Orateur, que les membres du parti conservateur se sentent un peu mal à l'aise aujourd'hui, . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** . . . de là leur attitude. J'allais faire observer que le gouvernement a parfaitement raison dans un Parlement minoritaire de s'inquiéter de la position que prendront sur cette question les divers partis à la Chambre, particulièrement le deuxième en importance. Je compatissais avec le ministre des Finances s'il a du mal à déterminer cette position. Il est dans l'ordre, naturellement, de critiquer le ministre et le gouvernement du retard à présenter ces propositions. Il est vrai que ce retard a causé des embarras à des milliers de Canadiens. Toutefois, je tiens à dire qu'il s'agit ici d'une proposition raisonnable et sensée. Elle a tardé mais elle porte sur des questions qui concernent l'année d'imposition de 1972, et le chef de l'opposition en reconnaît le bien-fondé et la logique.

Je serai bref. Je n'ai pas pris connaissance des motions que le ministre a déposées, mais comme les motions de ce genre se limitent à des questions intéressantes l'année d'imposition de 1972 et l'impôt des particuliers, mes collègues et moi collaborerons sans peine à faire adopter ces mesures aussitôt que possible afin que les personnes visées aient recours aux lois nécessaires avant de décider ce qu'elles doivent au Trésor le 30 avril 1973. Nous appuyerons sans difficulté le bill qui suivra ce projet de résolution car il prévoit un allègement d'impôt pour les particuliers, bien que—et je répète ce que nous avons souvent dit—nous préférerions un régime de dégrèvement d'impôt à celui des exemptions personnelles qui favorisent nécessairement les gens riches et à revenus élevés et non les petits salariés. Mais comme ces hausses d'exemptions visent, aux termes de la motion, les pensionnés de la vieillesse au pays, c'est là une raison de plus pour que le Parlement adopte rapidement le bill qui suivra les résolutions, et quant à mes collègues et à moi-même nous prêterons notre concours.

Pour conclure, je veux dire tout simplement que le ministre a laissé à entendre qu'il présentera ultérieurement d'autres mesures à ce Parlement. Je souhaite seulement répéter ce que j'ai déjà dit: lorsque les concessions fiscales en faveur des sociétés, qui figuraient dans le budget de mai 1972 seront déposées à la Chambre, nous